

INAUGURATION DU MONUMENT NATIONAL DE LA SOLIDARITE
LUXEMBOURGEOISE pendant la 2e guerre mondiale.

Document de travail

destiné aux services d'organisation de l'Etat et de la
Ville de Luxembourg.

D é r o u l e m e n t
de la cérémonie d'inauguration du 10 octobre 1971 à 16 hrs.

Vue prospective.
(Esquisse).

1) Le cortège.

Les membres des organisations groupées au sein du Conseil National de la Résistance (CNR) et de la Fédération des Victimes du Nazisme enrôlées de Force (FVNEF) ont exprimé leur intention de gagner en cortège le Kanounenhiwel.

- Point de ralliement : Place d'Armes à Luxembourg;
- Heure de départ du cortège : 15 ¹⁵ heures;
- Itinéraire : Place d'Armes - avenue Monterey - rue Philippe II - bd. Roosevelt;
- Ordre de marche :
 - a) les porteurs de gerbes des deux organisations,
 - b) les drapeaux des organisations groupées au sein du CNR,
 - c) le président et les membres du CNR et les présidents et les membres de ses organisations;
 - d) les drapeaux des organisations groupées au sein du FVNEF,
 - e) le président et les membres du comité central et les présidents et les membres des organisations affiliées.

Aucun discours n'est prévu à la place d'Armes.

Au bd. Roosevelt le cortège est attendu par deux pelotons de l'armée, le drapeau et la musique militaire qui se mettent en marche dès que le cortège les rejoint.

L'ensemble doit être en place aux divers emplacements désignés au Kanounenhiwel à 15⁵⁰ heures.

2) Mise en place au Kanounenhiwel.

- a) Arrivés au Kanounenhiwel la musique militaire, le drapeau et les deux pelotons de l'armée gagneront les emplacements réservés pour eux sur le viaduc.
- b) Les porteurs de gerbes gagnent le chemin conduisant vers le Monument et déposent leurs fleurs sur la pelouse principale (actuellement en friche).
Les gerbes sont déposées en ordre par deux fonctionnaires appartenant au service des bâtiments publics.
Les porteurs descendent de ce chemin pour prendre place sur la plate-forme inférieure plantée d'arbres.
- c) Les porteurs de drapeaux prennent le même chemin et s'arrêtent de part et d'autre de l'entrée du Monument sans gravir les trois marches conduisant à la dalle.
- d) Une sentinelle de 6 officiers de l'Armée sera postée à l'entrée du Monument sur la plate-forme qui porte la dalle.
~~2 gendarmes s'y trouveront également pour assurer qu'aucune personne n'entre avant le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.~~
- e) Sont autorisés encore à pénétrer à l'intérieur du cordon d'ordre et à gagner leur place aux côtés de la musique militaire : les membres des deux chorales (Ste. Cécile et Uelzecht)
- f) les porteurs des 9 couronnes qui seront déposées au cours de la cérémonie sont postés avec lesdites couronnes un peu en retrait sur le chemin qui mène vers le bastion du St. Esprit
- g) Les Présidents des sections de la FVNEF sont également admis sur la plate-forme plantée d'arbres longeant le Kanounenhiwel du côté de la vallée de la Pétrusse.
(Etant entendu que les présidents des différentes organisations du CNR et de la FVNEF prennent place sur l'estrade).
- h) Il est prévu que Leurs Altesses Royales, les ambassadeurs et les autorités qui arrivent en voiture viendront sur le viaduc de la direction de l'avenue de la Gare.

3. La Cérémonie.

- Dès que Leurs Altesses Royales auront pris place sur l'estrade la musique militaire joue Trumpet Voluntary de H. Purcell.

- Après que le Président du Gouvernement aura prononcé son allocution a lieu la cérémonie religieuse.

Un huisser (portant habit et chaîne) invite Mgr. l'Evêque, le Grand Rabbin et le Pasteur protestant à se rendre devant la dalle.

Pendant que les trois ministres du culte font le chemin pour gagner la plate-forme devant la dalle les chorales chantent le Veni Creator (40 secondes).

L'acte religieux s'accomplit.

Quand les prières sont dites et que les trois ministres du culte ont quitté de 20 mètres à peu près la dalle, le bourdon de la Cathédrale doit commencer à sonner.

Lorsque les trois ministres du culte auront regagné l'estrade, un huissier s'approche de M. le Ministre d'Etat qui invite LL.AA.RR. à monter le chemin et à s'avancer vers la dalle.

Quant LL.AA.RR. seront arrivées devant la dalle le bourdon doit cesser de sonner.

L'instrument avec lequel le Grand-Duc allumera la flamme du souvenir Lui est présenté (par un technicien de l'usine à gaz).

Le Grand-Duc s'approche de la bouche de feu et allume la flamme.

Au moment où la flamme sera visible trois coups de canon seront tirés à 3 secondes l'un de l'autre.

Quant la flamme brille un moment les porteurs de la couronne de fleurs que LL.AA.RR. déposent devant la flamme, s'approchent et LL.AA.RR. fleurissent la dalle.

Sonnerie aux Morts par la Musique Militaire.

Après la sonnerie aux morts il est prévu que LL.AA.RR. voudront pénétrer à l'intérieur du Monument et y signer le Livre d'Or.

A ce moment sur l'estrade l'huissier invite MM. les
Présidents de la Chambre des Députés
du Gouvernement
du Conseil d'Etat

le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg,

le Président du Conseil National de la Résistance

le Président de la Fédération des Victimes du Nazisme enrôlés
de Force

le Président de l'Association des Anciens Combattants Luxem-
bourgeois de la guerre 1939-1945 et des Nations-
Unies

le Président de l'Ass. pour la Construction du Monument National de la Solidarité

à aller déposer leurs couronnes autour de la dalle.

Après avoir accompli ce geste les Présidents et M^{me} le Bourgmestre pénètrent à leur tour dans le Monument.

La presse (suiv. les indications du Service Information et Presse) sera admise à pénétrer également à ce moment dans le Monument.

Pendant que LL.AA. RR. et les personnalités se tiennent à l'intérieur du Monument, les chorales et la Musique Militaire exécutent le programme prévu.

Leurs Altesses Royales et les huit personnes susmentionnées sortent du Monument et regagnent leurs places à la tribune au dernières notes de "Fir d'Freihét" de Pensis.

Quand elles auront regagné la tribune, la Musique Militaire entonne l'Hymne national que les chorales et toute l'assistance chantent ensemble.

Après l'Hymne national Leurs Altesses Royales se rendent à leur voiture après avoir passé la troupe en revue.

Quand Leurs Altesses Royales sont parties MM. les membres du Corps diplomatique, du Parlement, du Gouvernement ainsi que les autres personnalités placées sur l'estrade peuvent se rendre au Monument pour le visiter.

(Il est prévu que ces personnes empruntent pour l'accès au Monument le même chemin que LL.AA.RR. mais qu'elles descendent par le chemin qui longe la vallée de la Pétrusse.)

Ensuite le public est admis à défiler devant la pierre tombale.

